EXTRAITS DU RECLEMENT

Les élèves qui n'ont pas de proches parents dans la ville ou la paroisse de St Hyacinthe, ne peuvent être reçus que comme pensionnaires. Il sera cependant permis aux élèves que les parents nourriraient de provisions qu'ils fourniraient eux-mêmes, de pren dre leurs repas en dehors du Séminaire dans des maisons approuvées par le directeur.

Les élèves ne peuvent sortir en ville, avec leurs parents, que le jeudi de chaque semaine; excepté néanmoins les jeudis qui sont fêtes d'obligation. Après une sortie en ville, ils doivent revenir au col-

lège en la compagnie de leurs parents.

Tout élève doit porter habituellement le costume de la maison, consistant en une redingote bleue avec nervures blanches connue sous le non de Capot d'écolier : il faut strictement aussi une ceinture bleue et une casquette en drap.

Les parents recevront à la fin de chaque trimestre un bulletin les informant du succès, de la conduite et de la santé de leurs enfants.

Les élèves qui ne sont pas catholiques assistent à tous les exercices de la maison, excepté aux classes d'enseignement religieux qui se font les dimanches.

Les élèves qui n'auraient aucun succès, qui seraient indociles, pernicieux à leurs confrères, d'une conduite scandaleuse ou gravement suspecte, seront renvoyés de la maison.